



Peine violences conjugales et itt supérieur à 8jours

Par **Lucho67600**, le **28/10/2013 à 19:48**

Bonsoir, ma mère a porté plainte contre mon père pour violences volontaires. Ce dernier est convoqué au tribunal de grande instance (audience correctionnelle), que risque t'il sachant qu'au moment des faits ils étaient seuls dans la pièce et que rien n'indique qu'il a eu l'intention de lui faire du mal (bras cassé suite à une chute consécutive à la dispute). De plus mon père n'a pas d'antécédent judiciaire. Merci pour vos réponses.

Par **cha74**, le **03/03/2014 à 19:54**

Bonjour,rnrnmon compagnon est exactement dans la même situation que ton père et nous sommes très inquiet car son ex concubine en rajoute beaucoup pour lui faire des ennuis elle lui en veut de l'avoir quitter (motif de la dispute au cours de laquelle il lui a malencontreusement cassé le bras). Quelle peine ton père a t-il eu?

Par **rubis37**, le **04/03/2014 à 07:53**

mon futur ex me violentait, j'ai eu 3 jours ipp le 18/11/2013 et là, mon médecin m'a refait une lettre pour mon avocate en lui disant que les ipp évolue et ce-là fait 3 mois que risque t'il en plus, il tapait nos 2 grand 17 et 19 ans mais ados à l'époque, la grande a porté plainte et sur ma puce de 7 ans, il lui a fait des attouchements sexuel, et l'enflure il n'y tous même pour les cou dont nous avons des photos, j'aimerais savoir ce qu'il risque avec autant ipp et avec ce

qu'il nous a fait svp aider nous, on est désespéré, aujourd'hui on passe devant le jaff à quel moment allons nous avoir la réponse de la garde des enfants et de la maison car on a été obligé de partir mets enfants et moi et lui et resté et maintenant il crois que c'est ça maison, il a menti à son avocate, il lui a dit qu'il avait la garde des enfants mais malheureusement pour lui, les 3 enfants veulent plus du tout le voire donc comme quoi on ne ment pas même ma choupette, elle a peur de le croiser dans la rue, donc elle veut plus que l'on sorte et elle a que 7 ans comment celà ce fait t'il qu'il ne soit pas en détention vu les fait purée pour un vol ou du chit, il vont mettre les personnes en prison et un mec comme mon ex ou c'est complètement inadmissible, il le laisse en liberté purée aides svprnque peut til avoir vis à vis les ipp pour moi et tout les autres faitsrnsvprnmerci, je suis désespéré